

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 23 novembre 2016 :

Convocation du 19 novembre 2016.

Présents : Jean-Paul GARRIGUE, Fanny CORNUT, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Dominique CHANSARD, Marc PORTIL, Samantha KEULEN

Absents excusés : Charles FARGES (procuration à Jean-Paul GARRIGUE) et Jacques LARNAUDIE-JOLY

Secrétaire de séance : Fanny Cornut

Ouverture de séance à 20H45.

M. GARRIGUE demande la validation du dernier procès-verbal du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

M. GARRIGUE explique que suite à l'entrée au Grand Périgueux, de la CCPVTT au 1^{er} janvier 2017, la compétence des « écoles » revient à la commune de Chalagnac pour l'école de Chalagnac au sein du RPI dès le 1^{er} janvier 2017.

Le personnel communautaire travaillant pendant la période scolaire et périscolaire est donc repris par la commune. Plusieurs délibérations doivent être prises pour créer ces postes au sein de la commune, à savoir :

- création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe en CDD au 01/01/2017 (Mme Sindy VILLENAVE) : ATSEM, surveillance cantine, TAP pour 31,71h

- création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe en CDI au 01/01/2017 (Mme Marie-Christine CRESPI) : ménage école pour 4,64h

- création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe en CDI au 01/01/2017 (Mme Corinne BOISSERIE) : périscolaire, surveillance cantine, école pour 13,35h

- création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en CDD au 01/01/2017 (Mme LAPEYRE Aurélie) : périscolaire pour 5,15h

- création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en CDD au 01/01/2017 (Mme ALLAIN Audrey) : TAP, surveillance cantine, école pour 8,11h

- création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en CDD au 01/01/2017 (Mme RIGAUDIE Aurélie) : ATSEM, TAP, surveillance cantine pour 31,71h

Les membres du conseil municipal prennent acte et votent à l'unanimité.

M. GARRIGUE annonce la création d'un emploi temporaire d'agent recenseur du 19/01/2017 au 18/02/2017.

Cet agent sera chargé, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires, à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

Sa rémunération sera basée sur l'indice brut 330 majoré 316 pour une durée hebdomadaire de travail 25h/35^{ème}.

Les membres du conseil municipal prennent acte et votent à l'unanimité.

M. GARRIGUE signale aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits sur le budget primitif 2016 afin de pouvoir mandater les travaux du mur du cimetière, il

s'établit de la façon suivante :

- compte 2116 : +5 500 euros
- compte 2313 : – 5 500 euros

Les membres du conseil municipal prennent acte et votent à l'unanimité.

M. GARRIGUE annonce le renouvellement du contrat CNP Assurances, pour le personnel, pour l'année 2017. Il devra tenir compte du nouveau personnel embauché.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

M. GARRIGUE propose le remboursement de la caution du logement du presbytère à M. et Mme BOTTE Guillaume et Mélanie, pour un montant de 429.29€

Les membres du conseil municipal prennent acte et votent à l'unanimité.

M. GARRIGUE présente le rapport du SPANC (service public d'assainissement non collectif) de la CCPVTT, exercice 2015, sur le prix et la qualité.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

M. GARRIGUE explique que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire. M. Garrigue propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications, pour 2016

Recette inscrite annuellement au compte 70323.

M. GARRIGUE propose une indemnité de 30.49€ à M. Thierry Lacroix, receveur municipal aux fins de conseil et de budget.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

M. GARRIGUE informe le conseil municipal :

- Intermarché de Vergt ne veut plus travailler avec les cantines du RPI à compter du 01/01/17,
- l'ouverture des plis, suite à la fusion du SIAP Auvézère Manoire a eu lieu : SAURE, VEOLIA, SUEZ et AGUR sont en lice,
- présentation du nouveau syndicat mixte DFCI24, le 28/11/16 20h30 à Vergt.

La séance est levée à 22H.